

Questions orales

Au cours des deux derniers jours, le gouvernement de la Colombie-Britannique est revenu sur sa première idée et a demandé à renégocier certains aspects de l'accord. Nous croyons que l'entente tient toujours et que notre offre est généreuse. Nous espérons que le gouvernement de la Colombie-Britannique voudra bien réexaminer la question et tenir l'engagement qu'il a pris au moment de la signature du protocole.

* * *

● (1500)

[Français]

LES MINORITÉS

LES DROITS LINGUISTIQUES DES FRANCOPHONES DE L'ALBERTA—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'Association franco-albertaine a présenté une position fort raisonnable concernant la reconnaissance des droits linguistiques des francophones en Alberta et voudrait que le gouvernement de l'Alberta donne suite aux droits historiques acquis reconnus par la Cour suprême récemment et qui découlent de l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Je me demande si le premier ministre peut donner son engagement aujourd'hui qu'il mettra sur pied une initiative positive, une initiative généreuse. Est-ce qu'il offrira au gouvernement de l'Alberta de l'aider à mettre en oeuvre une politique ouverte, une politique accueillante et une politique qui fera que la minorité francophone en Alberta puisse survivre?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais simplement répéter que le gouvernement fédéral a annoncé clairement, par la voix du premier ministre et la mienne, qu'il offrira à l'Alberta de l'aide concrète au sujet de la question des droits de la minorité dans cette province.

Comme le député le sait, les questions précises concernant les droits de la minorité en Alberta doivent encore être entendues par la Cour suprême du Canada. Avant même tout jugement de la Cour, nous avons manifesté notre intérêt et notre disposition à faire preuve de leadership dans ce domaine.

L'AIDE FÉDÉRALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai appris, vendredi, que le gouvernement présentera un projet de loi cette semaine, sans attendre le jugement de la Cour suprême. Je suis sûr qu'il est au courant de l'éditorial du *Calgary Herald* où on lit que les conservateurs sont stupides de discuter publiquement de la possibilité que l'Alberta devienne complètement bilingue parce que personne

ne le demande, pas même les francophones. L'éditorial appuie par ailleurs le projet de loi et soutient que M. Getty devrait dire beaucoup plus ouvertement ce qu'il a l'intention de faire.

Dans l'esprit de l'Accord du lac Meech selon lequel les provinces et le gouvernement ont pour rôle d'appuyer les groupes minoritaires, le ministre, au lieu de se contenter d'agir comme il l'a fait en Saskatchewan, dira-t-il ouvertement, cette fois-ci, aux Albertains et aux Canadiens que le gouvernement fédéral prendra l'initiative d'offrir des services dès maintenant au lieu d'attendre l'adoption de la loi?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai tenté de dire dans ma première réponse que nous avons déjà commencé à discuter avec l'Alberta.

Mon collègue, le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, a communiqué avec des fonctionnaires et des ministres de l'Alberta pour discuter de la meilleure façon dont le gouvernement fédéral peut aider les minorités de cette province à obtenir justice.

Nous prenons vraiment l'initiative dans ce domaine. Nous avons l'intention d'agir avant le jugement de la Cour suprême, quel qu'il soit.

M. le Président: Dernière question. Une seule question par le député de Skeena.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'APPLICATION DE LA LOI ET LA CONSERVATION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre sait-il qu'en raison des compressions budgétaires qu'il impose à la flotte permanente et à la flotte saisonnière de vaisseaux de patrouille en Colombie-Britannique, la pêche sportive et commerciale au saumon dans de vastes régions côtières de cette province sera interdite cette année et que de nombreuses frayères ne seront pas protégées des braconniers et ne seront pas prises en considération dans les programmes de conservation de cette année?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux assurer le député que nous ne réduisons ni les fonds ni les ressources nécessaires pour l'application de la loi ou pour les programmes essentiels de recherche scientifique. Ce sont là des engagements que j'ai pris dans le contexte de la réorganisation générale du ministère des Pêches et des Océans, en cours depuis deux ans. J'entends bien respecter ces engagements.